



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	9
Présents	7
Votants	9

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ,

Le 5 juin,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2025/21 -

Date de la convocation municipale : 27 mai 2025

OBJET :

Approbation du complément de travaux de sécurité routière proposés pour l'exercice 2025 et de la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Présents :

Mmes Sophie KERNEN – Natacha GRISONI & MM. André BERTERO - Alain BROUSSE - Christian DENANS - Stephan LUCIBELLO - Jean de PALEVILLE

Absents excusés :

Mme Mélanie GALVEZ donne pouvoir à Mme Sophie KERNEN

M. Alain GRANDGIRARD donne pouvoir à M. Jean de PALEVILLE

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée que les travaux de sécurité routière permettent à la collectivité de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80 % au lieu de 70 % comme c'est le cas pour les travaux de proximité.

A cet effet, en complément des travaux déjà votés et inscrits sur le dossier de sécurité routière 2025 par délibération n° 2025-11, il présente deux nouveaux devis à ajouter au dossier (mise en sécurité d'une voie piétonne entre l'arrêt de bus, situé au parking du Batiget et l'entrée du village, la mise en place de signalisation verticale et marquage au sol sur divers chemins et stationnements de la commune), détaillés dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, la part de l'autofinancement communal représentant 20 % des travaux soit 2 303.35 €.


Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Signalisation verticale et marquage au sol sur divers chemins et stationnements de la commune	1 224.80 €			
Mise en sécurité d'une voie piétonne entre l'arrêt bus au Parking Batiget et l'entrée du village	10 291.95 €			
Montant total des travaux à financer	11 516.75 €			
Subvention du Conseil Départemental (80 %)	9 213.40 €			

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **APPROUVE** la réalisation des projets précités,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- **FAIT INSCRIRE** au Budget Primitif 2025 les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,



Stephan LUCIBELLO

Le maire d'AURONS,



André BERTERO

Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.